



**SAINTONGE  
COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Décision n° 315/2020

Réf. : AB

**Extrait du registre de décisions du Président**

**Objet : Décision de modification 1 - ZA Corbonne - Procédure n° : 2019/016 Travaux de raccordement des lots 1, 2, 4, 7 et 16 aux réseaux publics - lot 2 (électricité - cf / cf)**

**En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision du Président du 11 juillet 2019 relative à l'attribution du marché "ZA Corbonne - Travaux de raccordement des lots 1, 2, 4, 7 et 16 aux réseaux publics - Lot 2 (Electricité - CF / Cf)" à MAROC, 45 Bis Avenue Kennedy, 17500 JONZAC pour un montant de 33.715,00 € HT soit 40.458,00 € TTC, (20% TVA) ; Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

Q en -	-	€ 6.286,00
Travaux supplémentaires	+	€ 7.139,00
Total HT	=	€ 853,00
TVA	+	€ 170,60
<b>TOTAL</b>	<b>=</b>	<b>€ 1.023,60</b>

Considérant qu'une offre a été reçue à cette fin le 17 juin 2020 ;

Considérant que le montant total de la modification dépasse de 2,53% le montant d'attribution, le montant total de la commande après modifications s'élevant à présent à 34.568,00 € HT soit 41.481,60 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant la motivation de la modification : Les plus-values correspondent aux demandes du contrôleur technique pour le Consuel durant la visite sur site pour mise en sécurité de l'installation.

Les moins-values correspondent à des prestations réalisées par ENEDIS initialement prévues dans le marché de l'entreprise. ;

Considérant qu'il n'est pas accordé de prolongation du délai pour la modification du marché ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'approuver la modification 1 du marché "ZA Corbonne - Travaux de raccordement des lots 1, 2, 4, 7 et 16 aux réseaux publics - Lot 2 (Electricité - CF / Cf)" pour le montant total en plus de 853,00 € HT soit 1.023,60 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,  
10 JUL. 2020

Le



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président  
Mr Jacky QUESSON

Le Président

Claude BÉLOT  
**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17502 JONZAC Cedex